



GREEN GROWTH BOND 07/2024 DE LA BANQUE MONDIALE

Un peu d'air pur dans votre portefeuille !

Période de souscription : du 16 novembre 2015 à 9h au 29 décembre 2015 à 16h
(sauf clôture anticipée)¹

Disponible à partir d'un investissement de 100 US\$

Éco-citoyenneté :

Une « obligation verte » dont le capital est utilisé par la Banque mondiale pour soutenir le financement de projets destinés à réduire l'effet du changement climatique ...

... Liée à un indice actions qui sélectionne les sociétés selon leur empreinte carbone et la solidité de leur stratégie de transition énergétique.

Rendement :

À l'échéance des huit ans et demi, l'investisseur a droit au remboursement de 100 % de son capital² en dollars US³ par la Banque mondiale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement, BIRD, notée Aaa/AAA)⁴ ...

... Auquel s'ajoute une éventuelle prime de remboursement, selon l'évolution de l'indice sous-jacent⁵.

Green Growth Bond 07/2024 de la Banque mondiale (les « Obligations ») est un titre de créance structuré qui sera émis par la Banque mondiale (l'« Émetteur ») dans le cadre de son programme global d'émissions de dettes à échéance d'un jour ou plus (le « Programme »), tel que décrit dans le prospectus de ce Programme en date du 28 mai 2008 (le « Prospectus », ce document intégrant entre autres par renvoi le document d'information de l'Émetteur en date du 17 septembre 2015) et les conditions définitives des Obligations (les « Final Terms »), en date du 12 novembre 2015⁶. Toute décision d'investir dans les Obligations doit être prise sur la base du Prospectus et des Final Terms, où sont expliqués les risques, les frais et les conditions des Obligations. En cas de divergence entre les informations présentées dans le présent document et celles du Prospectus et des Final Terms, le Prospectus et les Final Terms prévaudront. Pour consulter le Prospectus (y compris les documents qui y sont intégrés par renvoi) et les Final Terms, rendez-vous sur www.GreenGrowthBond.com ou <http://treasury.worldbank.org/cmd/htm/index.html>.

Pour obtenir de plus amples informations sur le produit, ou pour connaître les banques le distribuant, rendez-vous sur www.GreenGrowthBond.com.

1) En vertu des conditions décrites dans les Final Terms.

2) Dans ce document, le terme « capital » désigne la valeur nominale indiquée des Obligations (100 US\$) multipliée par le nombre d'Obligations détenues par l'investisseur.

3) Hors frais, payé en dollars US et donc soumis au risque de change si l'investisseur convertit en euros le capital et l'éventuelle prime de remboursement qui lui sont remboursés en dollars US et sous réserve de l'absence de défaut de la Banque mondiale.

4) Notes de crédit de Moody's / Standard & Poor's au 28 octobre 2015.

5) La prime de remboursement payée à l'échéance dépend du niveau de l'Indice aux Dates d'Observation Mensuelles durant les trois dernières années de la vie des Obligations.

6) Le Prospectus, les Final Terms et le présent document marketing n'ont pas été approuvés ou désapprouvés par une quelconque autorité compétente de l'Espace économique européen. Le Prospectus n'est pas et ne comprend pas de « prospectus de base » au sens de l'Article 5.4 de la Directive européenne 2003/71/EC (Directive Prospectus) et n'a pas été soumis, revu ou approuvé par la FSMA belge.

En tant qu'investisseur, vous voulez agir en adéquation avec vos valeurs personnelles lors de vos choix de placements.

Et plus encore : vous voulez que vos investissements aient un effet positif sur l'environnement et qu'ils participent à la lutte contre le changement climatique, au travers de projets concrets et innovants au bénéfice des populations locales et de la planète.

Green Growth Bond 07/2024 de la Banque mondiale vous permet de donner un sens à votre investissement, tout en conservant vos objectifs de rendement.

Votre investissement dans les Obligations

- ... soutient le financement de projets locaux dans plusieurs régions du monde, visant à **apporter une réponse au changement climatique**
- ... **encourage les entreprises à améliorer leur stratégie de transition énergétique** par le biais de l'Indice Ethical Europe Climate Care¹
- ... donne droit au remboursement de **100 % du capital² à l'échéance** par la Banque mondiale, une entité supranationale bénéficiant de la plus haute note de crédit (Aaa/AAA)³
- ... vous permet de viser une éventuelle **prime de remboursement**, en fonction de la performance de l'Indice

1) L'Indice « Ethical Europe Climate Care » est une marque de SOLACTIVE AG. Code ISIN : DE000SLA03W2. L'Indice est de type « Price Return ». Cela signifie que les dividendes sur les actions de cet indice n'y sont pas réinvestis et n'influencent donc pas directement ses performances, contrairement à un indice de type « Total Return ».

2) Hors frais, payé en dollars US et donc soumis au risque de change si l'investisseur convertit en euros le capital et l'éventuelle prime de remboursement qui lui sont remboursés en dollars US et sous réserve de l'absence de défaut de la Banque mondiale.

3) Notes de crédit de Moody's / Standard & Poor's au 28 octobre 2015.

Votre investissement dans Green Growth Bond 07/2024 de la Banque mondiale sera utilisé par la Banque mondiale pour soutenir le financement de projets écologiques dans des pays en développement.

Qu'est-ce qu'une Obligation Verte de la Banque mondiale ?

- Les capitaux collectés **soutiennent le financement d'un ensemble de projets visant à limiter l'impact du changement climatique ou à aider les populations à s'adapter à ses effets** (les capitaux ne sont pas spécialement alloués à un projet en particulier)¹.
- **Les projets sont sélectionnés avec soin par la Banque mondiale**, sur la base de critères d'éligibilité ayant fait l'objet d'une étude indépendante de la part de CICERO (Centre international de recherche sur l'environnement et le climat de l'Université d'Oslo).
- **Les projets sont contrôlés tout au long de leur mise en œuvre** : les agences gouvernementales analysent la progression des projets et la Banque mondiale surveille les différentes étapes de leur réalisation.

Pour en savoir plus sur l'impact écologique d'une Obligation Verte de la Banque mondiale, veuillez consulter les directives de mise en œuvre sur <http://treasury.worldbank.org/cmd/pdf/ImplementationGuidelines.pdf>

À propos de la Banque mondiale

La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), plus connue sous le nom de Banque mondiale, a été créée en 1944 pour financer la reconstruction de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, la mission de la Banque mondiale consiste à collaborer avec les pays à revenu intermédiaire pour réduire la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée en leur donnant accès à des financements et du savoir.

La Banque mondiale soutient le développement durable, la réduction de la pauvreté et la croissance inclusive dans un large éventail de secteurs : agriculture et sécurité alimentaire, éducation, énergie, finance, commerce et industrie, santé et services sociaux, droit et gouvernance, transports, eau et assainissement. Les projets de la Banque mondiale font l'objet d'une analyse rigoureuse et d'un processus d'approbation, incluant une évaluation précoce visant à identifier les impacts sociaux et environnementaux et la définition de mesures d'atténuation concrètes. Les projets éligibles aux Obligations Vertes sont un sous-ensemble des activités de promotion du développement durable de la Banque mondiale, dont l'objectif principal est de réduire les impacts du changement climatique.

Le siège social de la Banque mondiale est situé au 1818 H Street, NW Washington, DC 20433 États-Unis.

1) Pour une description détaillée de l'utilisation des capitaux et des projets éligibles, veuillez consulter les Final Terms.

Pour plus d'informations sur les projets soutenus par les Obligations Vertes de la Banque mondiale, rendez-vous sur <http://treasury.worldbank.org/cmd/html/MoreGreenProjects.html> et consultez le rapport d'impact des Obligations Vertes de la Banque mondiale : <http://treasury.worldbank.org/cmd/pdf/WorldBankGreenBondImpactReport.pdf>.

Exemples de projets éligibles aux Obligations Vertes de la Banque mondiale

Les exemples de projets ci-dessous sont fournis à titre indicatif uniquement et rien ne garantit que des décaissements en faveur de projets présentant ces caractéristiques précises seront effectués par la Banque mondiale pendant la durée de vie des Obligations¹.



MAROC

Programme d'énergie renouvelable

- **Objectif** : remplacer la production d'électricité à partir de combustibles fossiles par de l'énergie renouvelable au travers d'un projet de centrale solaire à concentration d'une capacité de 410 MW, soit 21 % de l'objectif de production d'énergie solaire du Maroc d'ici 2020.
- **Résultats attendus** : réduire les émissions de CO₂ de 522 000 tonnes par an, ce qui correspond à retirer de la circulation 110 000 voitures par an².



INDONÉSIE

Programme de gestion de ressources en eau et de l'irrigation

- **Objectif** : diminuer la vulnérabilité au climat des ressources en eau et de la production alimentaire, par une meilleure gestion de l'irrigation et des ressources en eau et par une meilleure productivité de l'agriculture irriguée.
- **Résultats attendus** : meilleure productivité des cultures de 500 000 exploitations agricoles en raison d'une irrigation plus fiable et plus efficace.



CHINE

Projet d'efficacité énergétique

- **Objectif** : promouvoir les économies d'énergie dans le secteur industriel en soutenant les prêts intermédiaires pour les projets d'efficacité énergétique dans les entreprises manufacturières.
- **Résultats attendus** : réduire les émissions de CO₂ de 12,6 millions de tonnes par an, ce qui correspond à retirer de la circulation 2,7 millions de voitures par an².



MEXIQUE

Programme de gestion des forêts

- **Objectif** : réduire la déforestation et la dégradation des forêts par un programme de gestion et d'amélioration.
- **Résultats attendus** : ajouter 1,6 million d'hectares de forêts gérées durablement pour en faire bénéficier 4 000 collectivités forestières.



COLOMBIE

Programme de transports urbains

- **Objectif** : réduire les émissions de carbone et améliorer l'efficacité et la sécurité des transports publics.
- **Résultats attendus** : réduire le nombre d'accidents, les temps de trajet et la pollution (y compris les émissions de gaz à effet de serre) causée par les transports publics.

1) Pour une description détaillée de l'utilisation des capitaux et des projets éligibles, veuillez consulter les Final Terms.

2) Déterminé à l'aide de l'outil de calcul des émissions des gaz à effet de serre de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA), disponible sur <http://www.epa.gov/cleanenergy/energy-resources/calculator.html>

Pour plus d'informations sur les projets soutenus par les Obligations Vertes de la Banque mondiale, rendez-vous sur <http://treasury.worldbank.org/cmd/html/MoreGreenProjects.html> et consultez le rapport d'impact des Obligations Vertes de la Banque mondiale : <http://treasury.worldbank.org/cmd/pdf/WorldBankGreenBondImpactReport.pdf>

Ils parlent des Obligations Vertes

Doris Herrera-Pol

Directrice de Global Capital Markets à la Banque mondiale

« *Les obligations vertes fédèrent les investisseurs engagés dans le financement de la transition énergétique. Les Green Growth Bonds de la Banque mondiale constituent une nouvelle étape dans le développement de ce marché, car elles attirent les investisseurs particuliers qui cherchent à tirer parti de la performance financière d'un indice actions encourageant les entreprises à améliorer leur stratégie de transition énergétique, tout en soutenant les projets environnementaux dans les pays membres de la Banque mondiale.* »

Nicolás Estupiñán

Vice-Ministre des Transports de Colombie ayant travaillé avec la Banque mondiale sur le Programme colombien de développement de transports urbains

« *Nous observons des changements notables dans la qualité de vie de la population. Les gens ont beaucoup réduit leur temps de trajet. Les autres conséquences sont d'importantes créations d'emplois et la réduction des impacts négatifs comme les décès liés aux accidents de la route.* »

Frank R.

Investisseur en obligations vertes

« *Quand j'investis dans des obligations vertes, je sais que les capitaux seront utilisés pour financer des projets ayant un réel impact sur l'environnement et sur la vie des personnes concernées. De plus, avec Green Growth Bond 07/2024 de la Banque mondiale, je confie mon investissement à la Banque mondiale, qui a la note de crédit la plus sûre du marché.* »

La prime de remboursement de Green Growth Bond 07/2024 de la Banque mondiale est indexée sur la performance de l'Indice Ethical Europe Climate Care (l'« Indice »).

L'Indice Ethical Europe Climate Care

Lancé le 20 août 2015, l'Indice est calculé par Solactive AG, un fournisseur allemand fondé en 2007 et spécialisé dans les indices financiers. Ses composantes sont sélectionnées sur la base de la recherche de Vigeo, une société créée en 2002 et spécialisée dans l'évaluation de la responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG ») des sociétés¹.

L'Indice Ethical Europe Climate Care se compose de 30 grandes capitalisations européennes. Les sociétés incluses dans l'Indice sont sélectionnées sur la base de leur empreinte carbone et, ce seul critère ne suffisant pas à lutter contre le changement climatique sur le long terme, de la solidité de leur stratégie de transition énergétique. Des filtres financiers et de conformité ESG sont également appliqués.



Sélection sur la base d'un filtre ESG

Première étape

Vigeo vérifie dans quelle mesure les entreprises appliquent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Chaque entreprise se voit octroyer un score sur cette base.

- Approche Best-in-Class : sélection de sociétés européennes avec un score :
 1. supérieur à la moyenne européenne ET
 2. supérieur à la moyenne de leur secteur
- Filtres d'exclusion éthique

Cette sélection exclut les sociétés :

- dont plus de 5 % du chiffre d'affaires provient du secteur nucléaire ;
- présentant des intérêts importants dans la production ou la distribution de tabac et d'armes ;
- impliquées dans de graves controverses portant sur les droits de l'Homme, le droit du travail au sens défini par l'Organisation internationale du travail, ou l'environnement.

Environ 250 sociétés subsistent après application de ce premier filtre.

Sélection « Climate Care »

Deuxième étape

- Évaluation de l'empreinte CO₂
Vigeo octroie un score aux sociétés sur la base de leurs émissions de CO₂ et les classe en quatre catégories :

A. Émissions de CO₂ limitées B. Émissions de CO₂ importantes
C. Émissions de CO₂ élevées D. Émissions de CO₂ intenses

- Stratégie d'évaluation en matière de transition énergétique

Vigeo évalue chaque société sur des critères précis et spécifiques à son secteur. En effet, chaque secteur est confronté à des défis environnementaux différents. Vigeo mesure l'engagement et la dynamique affichés par la société en termes de transition énergétique et lui attribue une note sur 100.

Pour sa sélection finale, Vigeo prend en compte les émissions de carbone de la société et sa note de transition énergétique. Plus ses émissions sont intenses, plus la note de transition énergétique doit être élevée. Les sociétés de la catégorie D sont celles des secteurs les plus polluants, tels que le secteur de l'énergie. Ces sociétés ne sont pas exclues, mais une politique plus stricte est appliquée : seules les sociétés avec la plus solide stratégie de transition énergétique de leur secteur et affichant des objectifs concrets de réduction de leurs émissions seront retenues pour faire partie de l'Indice. Ces sociétés reçoivent une lettre d'engagement, leur réponse et leur engagement étant nécessaires pour continuer à faire partie de l'indice. Le courrier ainsi que les réponses des entreprises seront publiés sur le site Internet de l'indice www.ethicalclimatecare.com/europe, le but étant d'interpeller les entreprises les plus polluantes sur leur stratégie environnementale.

Environ 120 sociétés subsistent après application de ce deuxième filtre.

Sélection sur la base de critères financiers

Troisième étape

- Liquidité : sélection des sociétés les plus liquides (présentant un volume moyen d'échanges quotidiens sur 20 jours de minimum 5 millions d'euros).
- Dividendes : sélection des sociétés ayant une liquidité boursière et une solidité financière suffisantes par exclusion de 50 % des sociétés avec le

Bon à savoir

Les actions sont soumises à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Ces variations peuvent être encadrées dans une fourchette de fluctuation qui mesure, en pourcentage, les écarts positifs et négatifs par rapport à une performance moyenne. En termes financiers, cet intervalle est exprimé par la notion de volatilité. Ainsi, dire qu'une action a une volatilité de 5% signifie que dans la majorité des cas observés, l'action évolue entre +5% et -5% autour de sa performance moyenne.

L'Indice Ethical Europe Climate Care est un indice de type « Price Return ». Cela signifie que les dividendes sur les actions de cet indice n'y sont pas réinvestis et n'influencent donc pas directement ses performances, contrairement à un indice de type « Total Return ». Par conséquent, la performance d'un indice dont les dividendes ne sont pas réinvestis est inférieure à celle d'un indice dont les dividendes sont réinvestis.

1) Pour plus d'informations sur Solactive AG et Vigeo, rendez-vous sur www.solactive.com et www.vigeo.com.

rendement du dividende attendu le plus bas.

- Volatilité : sélection des 30 actions présentant la volatilité historique la plus faible sur une période de 6 mois. Ces 30 actions sont ensuite pondérées selon leur volatilité. L'action la moins volatile aura ainsi le poids le plus important dans l'indice. La volatilité (et donc le risque) de l'indice reste la plus limitée possible.
- Contrôle sectoriel : un maximum de 6 sociétés est retenu pour chaque secteur économique. Si le nombre d'actions restantes après application de ce filtre est inférieur à 30, on élargit la composition aux autres actions ayant la plus faible volatilité sur une période de 6 mois jusqu'à atteindre le nombre de 30. L'indice n'est pas surexposé à un secteur en particulier.

Environ 30 sociétés subsistent après application de ce troisième filtre.

Conclusion

Cette méthode rigoureuse vise à identifier les actions des sociétés qui :

- sont les plus éthiques, socialement responsables et durables ;
- fournissent les efforts les plus importants dans le cadre d'une transition énergétique ;
- sont capables de distribuer des dividendes élevés (à noter toutefois que les dividendes ne sont pas réinvestis dans l'Indice – voir section « Bon à savoir ») ; et
- présentent un profil de risque contrôlé.

Au 28 octobre 2015, la composition de l'Indice était comme suit :

Nom de la société	Pays	Secteur	Code ISIN	Pondération
AstraZeneca	Royaume-Uni	Pharmacie et biotechnologie	GB0009895292	3,1 %
Bpost	Belgique	Transport et logistique	BE0974268972	3,2 %
British Land	Royaume-Uni	Services financiers - Immobilier	GB0001367019	3,7 %
British Sky Broadcasting	Royaume-Uni	Radiodiffusion, télédiffusion et publicité	GB0001411924	3,5 %
BT Group	Royaume-Uni	Télécommunications	GB0030913577	3,2 %
G4S	Royaume-Uni	Services supports aux entreprises	GB00B01FLG62	3,4 %
GlaxoSmithkline	Royaume-Uni	Pharmacie et biotechnologie	GB0009252882	3,5 %
Hammerson	Royaume-Uni	Services financiers - Immobilier	GB0004065016	3,5 %
Koninklijke DSM	Pays-Bas	Produits chimiques	NL0000009827	2,8 %
Legal & General	Royaume-Uni	Assurance	GB0005603997	3,7 %
Marks & Spencer	Royaume-Uni	Vente au détail spécialisée	GB0031274896	3,0 %
Munich Re	Allemagne	Assurance	DE0008430026	3,9 %
Nestlé	Suisse	Alimentation	CH0038863350	3,7 %
NEXT	Royaume-Uni	Vente au détail spécialisée	GB0032089863	4,2 %
Pearson	Royaume-Uni	Édition	GB0006776081	2,4 %
Philips	Pays-Bas	Technologie - Matériel	NL0000009538	2,9 %
Red Electrica Corporación	Espagne	Electricité et gaz	ES0173093115	3,5 %
Roche	Suisse	Pharmacie et biotechnologie	CH0012032048	3,0 %
Schneider Electric	France	Composants électroniques et matériel électrique	FR0000121972	2,5 %
Siemens	Allemagne	Composants électroniques et matériel électrique	DE0007236101	2,8 %
Swiss Re	Suisse	Assurance	CH0126881561	5,0 %
Swisscom	Suisse	Télécommunications	CH0008742519	4,0 %
Telefonica	Espagne	Télécommunications	ES0178430E18	2,8 %
Telenet	Belgique	Télécommunications	BE0003826436	3,2 %
Telenor	Norvège	Télécommunications	NO0010063308	2,9 %
Teliasenera	Suède	Télécommunications	SE0000667925	3,0 %
Terna	Italie	Electricité et gaz	IT0003242622	3,8 %
United Utilities Group	Royaume-Uni	Gestion de l'eau et des déchets	GB00B39J2M42	3,3 %
Vinci	France	Construction lourde	FR0000125486	3,4 %
Zurich Financial Services	Suisse	Assurance	CH0011075394	3,0 %

Date d'échéance : 8 juillet 2024	Valeur nominale indiquée : 100 US\$
Droit au remboursement à l'échéance de 100 % du capital en US\$ ¹	Rendement variable à l'échéance lié à la performance de l'Indice Ethical Europe Climate Care

Comment est calculée la prime de remboursement ?

- À la Date d'Observation Initiale, le niveau de clôture de l'Indice est relevé et retenu comme niveau initial.
- Au cours des 31 derniers mois précédant l'échéance, aux Dates d'Observation Mensuelles, les niveaux de clôture de l'Indice sont relevés et comparés à son niveau initial. Cette comparaison nous donne la performance de l'Indice à chaque Date d'Observation Mensuelle. La moyenne de ces performances correspond à la « Performance Retenue ».
- À l'échéance, vous recevez :

Le capital¹

+

Une prime de remboursement égale à la Performance Retenue¹⁻², si celle-ci est positive.

Si la Performance Retenue est négative ou nulle, aucune prime de remboursement n'est versée, mais vous récupérez tout de même :

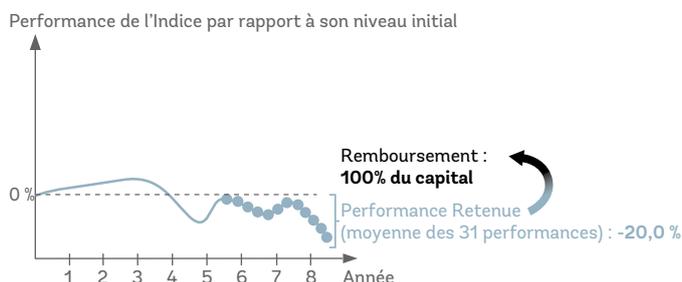
Le capital¹

Illustrations

Les scénarios suivants sont fournis à titre informatif uniquement. Cette analyse hypothétique ne doit pas être considérée comme une indication des performances passées ou futures de l'Indice ou des Obligations. Les taux de rendement actuariels de ces scénarios sont exprimés en dollars US et calculés avant impact de la fiscalité et autres frais et charges éventuellement facturés par les intermédiaires financiers et sur la base du prix de souscription de 102 %.

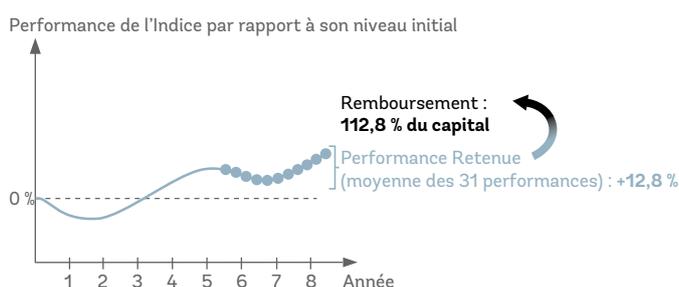
Scénario négatif

- L'Indice suit une tendance baissière.
- La Performance Retenue, égale à la moyenne des 31 performances de l'Indice, s'établit à -20,0 % par rapport à son niveau initial.
- À l'échéance, vous recevez :
100,0 %¹ du capital
Le taux de rendement actuariel brut s'élève à -0,23 %¹.



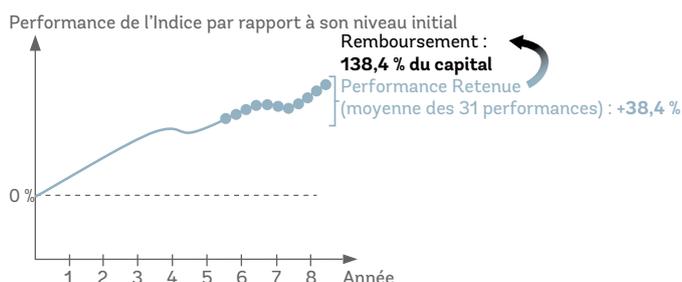
Scénario intermédiaire

- L'Indice suit une tendance haussière.
- La Performance Retenue, égale à la moyenne des 31 performances de l'Indice, s'établit à +12,8 % par rapport à son niveau initial.
- À l'échéance, vous recevez :
Le capital + 12,8 % = 112,8 %¹⁻² du capital
Le taux de rendement actuariel brut s'élève à +1,19 %¹.



Scénario positif

- L'Indice suit une tendance haussière.
- La Performance Retenue, égale à la moyenne des 31 performances de l'Indice, s'établit à +38,4 % par rapport à son niveau initial.
- À l'échéance, vous recevez :
Le capital + 38,4 % = 138,4 %¹⁻² du capital
Le taux de rendement actuariel brut s'élève à +3,66 %¹.



1) Hors frais et fiscalité, soumis au risque de change si l'investisseur convertit en euros le capital et l'éventuelle prime de remboursement qui lui sont remboursés en dollars US et sous réserve de l'absence de défaut de la Banque mondiale.

2) Soumis au précompte mobilier.

Green Growth Bond 07/2024 de la Banque mondiale est un instrument financier complexe. Vous ne devez investir dans ce produit que si vous en comprenez suffisamment les caractéristiques, en particulier les risques qu'il comporte. Votre banque doit déterminer si vous disposez des connaissances et d'une expérience suffisantes pour investir dans ce produit. Si le produit ne vous convient pas, votre banque doit vous en avertir. Si votre banque vous recommande un produit dans le cadre de ses services de conseil en investissement, elle doit déterminer si ce produit est adapté à vos connaissances et à votre expérience, à vos objectifs d'investissement et à votre situation financière.

Avantages

- **Investissement dans une obligation verte** soutenant des prêts de la Banque mondiale à des projets d'adaptation au changement climatique
- Rendement indexé sur la performance de l'Indice Ethical Europe Climate Care, qui encourage **les sociétés à améliorer leur stratégie de transition énergétique**
- **À l'échéance, droit au remboursement de 100 % du capital¹**, indépendamment de la performance de l'Indice, payé par un émetteur de première qualité noté Aaa/AAA² (la plus haute note possible)

Principaux risques

Il est recommandé aux investisseurs de lire attentivement les risques définis dans le Prospectus et les Final Terms. Les risques présentés ci-dessous ne sont que quelques-uns des principaux risques que comporte un investissement dans un Green Growth Bond de la Banque mondiale et ils ne sont en aucun cas exhaustifs :

- **Risque de perte partielle ou totale du capital :**
 - Si **les Obligations sont vendues avant l'échéance**, leur cours peut être très différent (supérieur ou inférieur) de leur valeur nominale indiquée, car il peut être soumis à d'importantes fluctuations durant la durée de vie des Obligations, en fonction non seulement de la performance de l'Indice, mais aussi d'autres paramètres, notamment la volatilité de l'Indice et les taux d'intérêt, ainsi que la commission de distribution incluse dans le Prix de souscription initial.
 - En cas de **défaut de la Banque mondiale**.
- **Aucune prime de remboursement minimale garantie**, en plus du remboursement du capital, en cas de sous-performance de l'Indice.
- **Risque de sous-performance par rapport à l'Indice :** le montant dû à l'échéance se basera uniquement sur la moyenne des niveaux de clôture de l'Indice aux Dates d'Observation Mensuelles et non sur le niveau de l'Indice à un quelconque autre moment. Ceci peut s'avérer en défaveur de l'investisseur si le niveau de l'Indice à la date d'échéance ou à tout autre moment de la vie des Obligations est supérieur à cette moyenne.
- **Exposition au taux de change US\$/€ :** émis en dollars US, Green Growth Bond 07/2024 de la Banque mondiale s'adresse également aux investisseurs qui souhaitent diversifier les placements en devises au sein de leur portefeuille. Cela implique néanmoins une exposition au risque de change si, à l'échéance, ils décident de convertir en euros le capital et l'éventuelle prime de remboursement qui leur sont versés en dollars US. En effet, le rendement final en euros dépendra non seulement du montant de la prime de remboursement perçue, mais aussi de l'évolution du dollar US par rapport à l'euro. En supposant que l'euro vaille 1,25 US\$ à la date de paiement, pour acheter 10 000 US\$ d'Obligations à cette date, l'investisseur dépensera 8 000 €. Si, à l'échéance, Green Growth Bond 07/2024 de la Banque mondiale est remboursé à 10 000 US\$:
 - Dans le cas où, à cette date, le dollar US s'est apprécié de 10 % par rapport à l'euro et que ce dernier vaut donc 1,14 US\$, le rendement final en euros en sera amélioré : convertir 10 000 \$ en euros rapportera 8 800 € à l'investisseur.
 - Dans le cas où, à cette date, le dollar US s'est déprécié de 15 % par rapport à l'euro et que ce dernier vaut donc 1,47 US\$, le rendement final en euros en sera dégradé : convertir 10 000 \$ en euros rapportera 6 800 € à l'investisseur.Le risque, mentionné plus haut, de perte en capital en cas de revente des Obligations avant l'échéance, existe également après conversion.
- **Risque de liquidité :** bien que les Obligations soient cotées sur un marché réglementé, la possibilité de les vendre avant l'échéance n'est pas garantie. Dans des conditions normales de marché, le Teneur de Marché s'efforcera d'en assurer le marché secondaire.
- **Risques liés à l'Indice :**
 - L'Indice a été créé le 20 août 2015. Par conséquent, peu de données historiques sont disponibles.
 - L'Indice se compose de 30 actions et est donc moins diversifié que d'autres indices comme l'EURO STOXX 50®.
 - Les investisseurs ne bénéficient pas des dividendes versés par les actions composant l'Indice.
 - Les performances passées de l'Indice ne sont pas un indicateur fiable de ses performances futures.
 - Si Solactive AG venait à interrompre ou suspendre le calcul de l'Indice, l'Agent de calcul pourrait désigner un indice de remplacement.
 - En cas d'événement modificateur (« Amendment Event »)³, l'Émetteur versera une prime de remboursement anticipé dans les meilleurs délais (tandis que le capital sera restitué à 100 % à l'échéance). La prime de remboursement anticipé correspondra à la juste valeur de marché de l'option sur action intégrée dans chaque Obligation, telle que déterminée par l'Agent de calcul de bonne foi et d'une manière commercialement raisonnable ; elle pourra ne pas refléter la performance de l'Indice sur la durée de vie des Obligations. Par conséquent, les détenteurs des Obligations ne bénéficieront pas de la hausse éventuelle de la valeur de l'Indice à la suite de cet Amendment Event. Cette prime de remboursement anticipé peut être nulle en fonction de la valeur de marché de l'option sur action. Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus (y compris les documents qui y sont intégrés par renvoi) et les Final Terms pour plus d'informations.

1) Hors frais, payé en dollars US et donc soumis au risque de change si l'investisseur convertit en euros le capital et l'éventuelle prime de remboursement qui lui sont remboursés en dollars US et sous réserve de l'absence de défaut de la Banque mondiale.

2) Notes de crédit de Moody's / Standard & Poor's au 28 octobre 2015.

3) Le terme Amendment Event désigne la survenance de l'un des deux événements suivants : (a) le Promoteur de l'Indice interromp le calcul de l'Indice et l'Agent de calcul détermine, de bonne foi et en conformité avec les meilleures pratiques du marché, que : (i) aucun indice de remplacement n'existe ou l'indice de remplacement n'est plus publié les jours de négociation concernés et que (ii) le calcul d'un niveau de remplacement de l'Indice en conformité avec les Final Terms n'offre pas aux investisseurs une exposition financière comparable ; ou (b) l'Agent de calcul détermine, de bonne foi et en conformité avec les meilleures pratiques du marché, qu'une modification de la loi (« Change in Law ») ou un événement d'interruption de couverture (« Hedging Disruption Event ») est survenu. Un Change in Law surviendra si, en raison d'une modification de la loi ou de l'interprétation de la loi, il devient illégal pour l'Émetteur de conserver ou d'acquérir une couverture à l'égard de l'Indice ou si, en raison de ces changements, il devient beaucoup plus cher pour l'Émetteur de conserver ou d'acquérir une telle couverture. Un Hedging Disruption Event surviendra si l'Émetteur est dans l'incapacité, en pratique, de conserver ou d'acquérir une couverture à l'égard de l'Indice. Les informations fournies ci-dessus ne constituent qu'un résumé et les investisseurs sont invités à lire attentivement les Final Terms pour une description détaillée du terme Amendment Event.

Principales caractéristiques

Type d'investissement	Les Obligations sont des titres de créance structurés émis par la Banque mondiale dans le cadre de son programme global d'émissions de dettes de 2008. Elles ne sont pas des obligations d'État. Il s'agit d'obligations directes non garanties de la Banque mondiale. Elles sont dans un format global et ne peuvent être converties en titres définitifs. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur, qui s'engage à vous rembourser 100 % du capital (hors frais) en dollars US à l'échéance et à vous verser une prime de remboursement liée à la performance, si elle est positive, de l'Indice. En cas de défaut de l'Émetteur, vous risquez de ne pas récupérer les sommes en question et de perdre tout ou partie du capital.
Utilisation du capital	Les capitaux nets seront crédités sur un compte spécial qui sera utilisé par l'Émetteur pour soutenir le financement de projets visant à limiter l'impact du changement climatique ou à aider les populations à s'adapter à ses effets.
Offre au public	Au Grand-Duché du Luxembourg et en Belgique
Code ISIN	XS1319581960
Montant de l'offre	De 5 000 000 à 150 000 000 US\$
Émetteur	Banque internationale pour la reconstruction et le développement (ou « Banque mondiale ») (Moody's Aaa / perspective stable ; Standard & Poor's AAA / perspective stable au 28 octobre 2015)
Agent de calcul	BNP Paribas S.A. (agissant aussi en tant que contrepartie de couverture de l'Émetteur concernant les Obligations)
Valeur nominale indiquée	US dollar 100
Prix de souscription (« Offer Price »)	Au maximum 102 % de la valeur nominale indiquée, soit 102 US\$
Commission supportée par l'investisseur et déjà incluse dans le prix de souscription de 102 % (pas de paiement supplémentaire à la charge des investisseurs)	- Commission perçue pour la commercialisation et la promotion des Obligations par les réseaux de distribution, en une seule fois au lancement, d'un montant annuel équivalent à 0,55 % maximum de la valeur nominale indiquée des Obligations placées (calculée sur les 8 ans et demi de vie des Obligations). - Des frais de fonctionnement annuels de 0,04 % (sur l'encours nominal des Obligations) seront payés par BNP Paribas Arbitrage S.N.C à Solactive AG pour permettre l'utilisation de l'Indice comme sous-jacent des Obligations.
Période de souscription	Du 16 novembre 2015 9h au 29 décembre 2015 16h (sauf clôture anticipée, à la discrétion de l'Émetteur – voir Final Terms)
Date d'émission / de paiement	8 janvier 2016
Souscription	Veuillez demander à votre banque de contacter le Dealer, BNP Paribas Fortis (Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, Belgique).
Agent payeur	Citibank, N.A., Londres
Agent de cotation au Luxembourg	BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg
Autres frais à la charge du souscripteur ou acheteur	- Frais de conservation des Obligations sur un compte titres : veuillez vérifier les frais (le cas échéant) facturés par votre banque avant de souscrire. - Service financier : veuillez vérifier les frais (le cas échéant) facturés par votre banque avant de souscrire.
Date d'échéance	8 juillet 2024
Remboursement à l'échéance¹	100 % de la valeur nominale indiquée
Coupon fixe	Aucun
Prime de remboursement payée à l'échéance¹	Montant en dollars US calculé par l'Agent de calcul conformément à ce qui suit : S_0 renvoie au niveau de clôture officiel de l'Indice à la date d'observation initiale S_t renvoie à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'Indice aux dates d'observation mensuelles $S_t/S_0 - 1$ est la « Performance Retenue » - Si $S_t/S_0 - 1 \leq 0$ (la Performance Retenue est négative ou nulle) : pas de prime - Si $S_t/S_0 - 1 > 0$ (la Performance Retenue est positive) : prime = 100 US\$ × $[S_t/S_0 - 1]$ (valeur nominale indiquée multipliée par la Performance Retenue)
Documentation	Le Prospectus et les Final Terms (tels que définis tous deux à la page 1 du présent document) sont disponibles uniquement en anglais sur le site Internet dédié www.GreenGrowthBond.com Durant la vie des Obligations, le rapport annuel ou/et le document d'information rédigé(s) en anglais (uniquement) et publié(s) de temps à autre par l'Émetteur sera (seront) disponible(s) sur le site de l'Émetteur suivant : http://treasury.worldbank.org/cmd/htm/index.html

1) Hors frais et taxes, payé en dollars US et donc soumis au risque de change si l'investisseur convertit en euros le capital et l'éventuelle prime de remboursement qui lui sont versés et sous réserve de l'absence de défaut de la Banque mondiale.

Indice sous-jacent	Indice Ethical Europe Climate Care (code ISIN : DE000SLA03W2)
Date d'observation initiale	8 janvier 2016 (à condition que ce soit un jour de négociation, tel qu'indiqué dans les Final Terms)
Dates d'observation mensuelles	21 décembre 2021, 25 janvier 2022, 22 février 2022, 25 mars 2022, 21 avril 2022, 24 mai 2022, 23 juin 2022, 25 juillet 2022, 25 août 2022, 26 septembre 2022, 25 octobre 2022, 24 novembre 2022, 21 décembre 2022, 25 janvier 2023, 22 février 2023, 24 mars 2023, 21 avril 2023, 24 mai 2023, 26 juin 2023, 25 juillet 2023, 25 août 2023, 25 septembre 2023, 25 octobre 2023, 24 novembre 2023, 20 décembre 2023, 25 janvier 2024, 23 février 2024, 22 mars 2024, 22 avril 2024, 24 mai 2024 et 18 juin 2024 (à condition que ce soient des jours de négociation, tel qu'indiqué dans les Final Terms)
Valeur de marché	Publiée chaque jour et disponible auprès de votre banque (seulement si votre banque propose ce service ; veuillez vérifier ce point avec votre banque avant de souscrire)
Vente avant l'échéance	Pour vendre vos Obligations avant la date d'échéance, veuillez contacter votre banque. Le Teneur de Marché se chargera, dans des conditions normales de marché, d'assurer un marché secondaire durant les heures d'ouverture, avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %. Veuillez contacter votre banque pour connaître les frais de courtage applicables, le cas échéant.
Cotation	Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Droit régissant les Obligations	Droit anglais
Teneur de marché	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.

Le présent document marketing a été établi par l'Émetteur et est réservé à une utilisation et une distribution au Grand-Duché du Luxembourg et dans aucune autre juridiction. L'exactitude, l'exhaustivité et la pertinence des informations incluses dans le présent document ne sont pas garanties, bien que ces informations aient été obtenues de sources sérieuses et réputées fiables. Rien dans le présent document ne doit être considéré comme une sollicitation ou une offre de souscrire un conseil juridique, fiscal ou autre, ou une recommandation de conclure une opération. Les informations qui y figurent ne constituent en aucun cas une recommandation quant à l'instrument auquel elles se réfèrent. Toute offre de souscrire se fera sur la base du Prospectus et des Final Terms préparés par l'Émetteur ou au nom de l'Émetteur. Les investisseurs sont invités à lire attentivement les risques décrits dans le Prospectus et les Final Terms. Les investisseurs doivent examiner la compatibilité d'un investissement dans les Obligations avec leur propre situation patrimoniale et financière et leurs objectifs d'investissement ; ils doivent procéder à leur propre analyse, sans se fier exclusivement aux informations qui leur sont fournies, des avantages et des risques liés aux Obligations sur les plans juridique, fiscal et comptable, en consultant au besoin leurs propres conseillers ou tout autre professionnel compétent. Une décision d'investissement dans les Obligations ne doit pas être prise d'après ce seul document, mais sur la base du Prospectus et des Final Terms. Les investisseurs s'exposent au risque de crédit de l'Émetteur. Solactive AG essaie, dans la mesure de son possible, de garantir l'exactitude du calcul de l'Indice. Solactive AG n'est pas tenue – quelles que soient ses éventuelles obligations vis-à-vis des émetteurs – d'informer les tiers, y compris les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers, de toute erreur dans l'Indice. L'émission des Obligations n'est en aucun cas sponsorisée, promue, vendue ou soutenue par Solactive AG et Solactive AG n'offre aucune garantie ou assurance, expresse ou tacite, concernant les résultats de l'utilisation de l'Indice et/ou les niveaux auxquels se situe un indice à un moment spécifique d'une date en particulier ou autre.

Pour obtenir de plus amples informations sur le produit, ou pour connaître les banques le distribuant, rendez-vous sur www.GreenGrowthBond.com